

PROCURATION

LE/LA SOUSSIGNEE:

Ci-après dénommé(e) le « mandant ».	
Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de su Rem: En vertu des statuts, le mandataire doit être lui-même actionnaire	ubstituer:
en kriteria miteriale al la la missiona de l'imperiore de la filippe de l'imperiore de l'imperio	
Ci-après dénommé(e) : "le mandataire".	
A qui il(elle) confère tous pouvoirs à l'effet de le(la) représenter à l'asse faisant publiquement appel à l'épargne « IMMO MOURY », ayant son s Marie, 24, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0891.197.002	siège social à 4000 LIEGE, rue Sainte
Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le mercredi 27 août 2008 à 14	4h30, avec l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR	

1 RAPPORT DE GESTION DU GERANT

2 RAPPORT DU COMMISSAIRE – REVISEUR

3 COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2008.

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve les comptes annuels et l'affectation du résultat.

4 DECHARGE AU GERANT ET AU COMMISSAIRE – REVISEUR

4.1 Proposition de décision :

L'assemblée générale donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2007-2008.

4.2 Proposition de décision :

L'assemblée générale donne décharge au Commissaire-Réviseur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2007-2008.

5 DIVERS

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires de titres dématérialisés doivent déposer une attestation émanant d'un organisme de liquidation agréé et mentionnant le nombre de titres pour lesquels ils prennent part à l'assemblée au plus tard trois jours ouvrables avant la date de réunion au siège social ou dans les agences de la Banque Kaupting ou de la Banque CBC conformément à l'article 22 des statuts.



Le mandataire peut :

- représenter le(la) soussigné(e) et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale extraordinaire ne pourraît valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du(de la) soussigné(e), toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Conformément à l'article 540 du Code des sociétés, le(la) soussigné(e) déclare ne pas avoir de questions à poser aux administrateurs quant à l'ordre du jour.

Le(la) soussigné(e) se considère convoquée régulièrement et déclare explicitement :

- renoncer aux formalités de convocation et délais, ainsi qu'à la mise à la disposition des documents en vertu de l'article 533 du code des sociétés et l'article 535 du code des sociétés ;
- renoncer à la possibilité d'invoquer la nullité pour cause d'irrégularité quant à la forme conformément l'article 64, 1° du code des sociétés.

🚤 😕 🖟 kalang kanang atau Kalang Malang Ma		
Fait à		
~ ****		
늘 사람이 있는데 시간에 가는데 가는데 아이들은 바람이 얼굴을 받는데 하지만 살아야 한다면 이렇게 하는데 가지 않는데 그렇다는데 그렇다면 그렇다는데 그렇다면 그렇다는데 그렇다면 그렇다면 그렇다면 그렇다면 그렇다면 그렇다면 그렇다면 그렇다면		
Le intil in the comment of the control of the contr		
20 . (a. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.		

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »